



Procédures expulsion erronée

Par **terrou**, le **30/05/2010** à **13:43**

Bonjour,

voilà j'ai été assigné par suite d'une erreur de date dans le titre exécutoire, le délibéré doit être rendu courant juin. Est-il possible de demander à nouveau à mon huissier de refaire un commandement de quitter les lieux avant la fin du délibéré car trêve hivernale et je ne pourrais réclamer l'indemnisation par l'état

merci de votre réponse, cordialement.